

**3^{ème} CONCOURS
AGENT TERRITORIAL SPÉCIALISÉ PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE
DES ÉCOLES MATERNELLES**

SESSION 2019

SERIE 3 A 5 QUESTIONS

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

Série de trois à cinq questions à réponse courte posées à partir d'un dossier succinct remis aux candidats portant sur les problèmes susceptibles d'être rencontrés par un agent territorial spécialisé des écoles maternelles dans l'exercice de ses fonctions

Durée : 2 heures
Coefficient : 1

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.
- Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- Le candidat s'il traite les questions dans un ordre différent prendra le soin de préciser le numéro de la question avant d'y répondre. Les feuilles de brouillon ne seront pas ramassées.

Ce sujet comprend 11 pages.

**Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend
le nombre de pages indiqué.**

S'il est incomplet, en avertir le surveillant.

Sujet : A partir des documents ci-joints et de vos connaissances :

Question 1 : document 1 et 2 (6 points)

- a- Définir les missions de l'ATSEM à l'école (2 points)
- b- Préciser en quoi le décret 2018-152 du 1^{er} mars 2018 a modifié les perspectives d'évolution de carrière des ATSEM (1 point)
- c- Dans le document 2, l'auteure fait référence à la notion de « double dépendance hiérarchique » : expliquer (2 points)
- d- Définir la Fonction Publique Territoriale (1 point)

Question 2 : document 3 (5 points)

- a- De nouvelles obligations vaccinales sont exigées pour l'entrée ou le maintien en collectivité des enfants. Préciser lesquelles. Tous les enfants sont-ils concernés ? (2 points)
- b- Quels sont les vaccins obligatoires pour un enfant né le 1^{er} juin 2017 entrant à l'école maternelle en septembre 2019 ? (1 point)
- c- Un enfant peut-il être admis à l'école maternelle s'il n'est pas à jour de ses vaccinations ? Expliquer (2 points)

Question 3 : document 4 (9 points)

- a- Citer les propriétés de ce produit (1 point)
- b- Expliquer la différence entre un produit détergent et un produit désinfectant ? (1,5 point)
- c- Vous devez diluer le produit dans un seau comprenant 9 litres d'eau : préciser le taux de dilution et la quantité de produit (en millilitres) nécessaire pour garantir son efficacité contre les virus (2 points)
- d- Le protocole de nettoyage de l'école prévoit que le sol de la salle des classes soit lavé tous les jours par la technique de nettoyage dite « des deux seaux ». Détailler les différentes étapes à suivre ainsi que le matériel nécessaire (3 points)
- e- Un enfant de trois ans s'introduit dans votre local technique et ingère accidentellement une petite quantité de produit désinfectant. Quelle est la conduite à tenir ? (1,5 point)

Liste des documents :

DOCUMENT 1 : Décret n° 2018-152 du 1^{er} mars 2018 portant diverses dispositions statutaires relatives aux agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (3 pages)

DOCUMENT 2 : « Les ATSEM à la croisée des réformes » extrait de la Gazette des Communes du 3 septembre 2018 (2 pages)

DOCUMENT 3 : « Vaccinations obligatoires : ce qui change au 1^{er} juin 2018 » articles extraits du site internet du Ministère des Solidarités et de la Santé publiés les 15 janvier et 1^{er} juin 2018 (2 pages)

DOCUMENT 4 : Fiche technique du produit pour sols et surfaces (2 pages)

Documents reproduits avec l'autorisation du C.F.C.

Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.